



Sorties scolaires à l'étranger dans le premier degré

publié le 24/03/2022 - mis à jour le 10/06/2025

Généralités et documents divers

Descriptif :

Généralités et documents divers

Pour obtenir les documents spécifiques au premier degré pour la DSDEN 86, s'adresser à la [Division des élèves et des établissements \(DEE\) - DEE2](#)

Pour la DSDEN 79, s'adresser au [Service Parcours et vie de l'élève \(SPE\)](#).

Pour la DSDEN 17, s'adresser à la [Division de la Vie Scolaire \(DVS\)](#)

Pour la DSDEN 16, s'adresser à la [Division des élèves \(DIVEL\)](#).

N'hésitez pas également à consulter les articles présents dans l'espace pédagogique du SRAREIC - Pôle territorial de Poitiers, à la rubrique [Sorties et voyages scolaires](#), notamment :

- [Voyages scolaires au Royaume-Uni](#)
- [Mobilités scolaires en Europe et à l'étranger](#)

Il est rappelé que, quelles que soient les circonstances, **toute mobilité, quelle soit collective ou individuelle, d'élèves ou de personnels, doit impérativement être inscrite dans l'application Ariane** [du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères](#), avec lieux et durée du séjour.

Il est également impératif de consulter régulièrement les [Conseils aux voyageurs](#).

L'inscription dans Ariane permet aux ambassades d'avoir un accès immédiat aux données en cas de tension soudaine que l'on ne peut malheureusement exclure.

Une copie de cette inscription doit être envoyée au [SRAREIC - Pôle territorial de Poitiers](#).

► [Organisation des sorties et voyages scolaires dans les écoles, les collèges et les lycées publics - BO n° 30 du 25 juillet 2024](#)